Revue d'histoire de l'Amérique française



« Le meilleur système d'éducation au monde »

Omer-Jules Desaulniers et l'idéologie scolaire catholique

Martial Dassylva

Volume 62, Number 3-4, Winter-Spring 2009

La culture catholique

URI: https://id.erudit.org/iderudit/038523ar DOI: https://doi.org/10.7202/038523ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print) 1492-1383 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Dassylva, M. (2009). « Le meilleur système d'éducation au monde » : omer-Jules Desaulniers et l'idéologie scolaire catholique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 62(3-4), 501–531. https://doi.org/10.7202/038523ar

Article abstract

During his mandate, which ran from 1948 to 1964, Quebec's last Superintendent of Education, Omer-Jules Desaulniers, repeatedly defended the province's public and private education system. He even described the system as « perfect » and « ideal », even the « best system in the world ». It is true that such claims failed to convince sceptics and all those who, at the end of the 1940s and the beginning of the 1950s, believed that the existing education system no longer adequately met the needs of the period from cultural, as well as social, industrial and technological perspectives. By analysing the texts of public statements made by Superintendent Desaulniers (addresses, speeches, lectures and debates), I will show how, by basing himself on the traditional doctrine of the Catholic Church with regard to education and on a nationalist interpretation of the history of Quebec, he cast himself as the defender and promoter of a certain philosophy of education. This philosophy was based on an ideology that combined conservatism, Catholicism and clericalism, and which would be cast aside at the beginning of the 1960s, with the publication of the Parent Report and the various changes made to the province's education system.

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

« Le meilleur système d'éducation au monde » Omer-Jules Desaulniers et l'idéologie scolaire catholique

MARTIAL DASSYLVA Département d'histoire Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ • Pendant la durée de son mandat, de 1948 à 1964, le dernier surintendant de l'Instruction publique, Omer-Jules Desaulniers, s'est, à plusieurs reprises, porté à la défense du système éducatif public et privé du Québec. Il a même qualifié ce système de « parfait » et d'« idéal », voire de « meilleur système au monde ». Pareilles affirmations n'ont pas convaincu, il est vrai, les sceptiques et tous ceux qui, à la fin des années 1940 et au cours des années 1950, estimaient que cet enseignement ne répondait plus adéquatement aux besoins de l'époque, tant sur le plan culturel que sur le plan social, industriel et technologique. À partir des textes des interventions publiques du surintendant Desaulniers (allocutions, discours, conférences et causeries), nous essayons de montrer comment, en se basant sur la doctrine traditionnelle de l'Église catholique en matière d'éducation et sur une interprétation nationaliste de l'histoire du Québec, celui-ci s'est fait le défenseur et le promoteur d'une philosophie de l'éducation, basée sur une idéologie à la fois conservatrice, catholique et cléricale, laquelle sera battue en brèche au début des années 1960, à la suite de la publication du Rapport Parent et des nombreux changements apportés à l'ensemble du système d'éducation québécois.

ABSTRACT • During his mandate, which ran from 1948 to 1964, Quebec's last Superintendent of Education, Omer-Jules Desaulniers, repeatedly defended the province's public and private education system. He even described the system as «perfect» and «ideal», even the «best system in the world». It is true that such claims failed to convince sceptics and all those who, at the end of the 1940s and the beginning of the 1950s, believed that the existing education system no longer adequately met the needs of the period from cultural, as well as social, industrial and technological perspectives. By analysing the texts of public statements made by Superintendent Desaulniers (addresses, speeches, lectures and

debates), I will show how, by basing himself on the traditional doctrine of the Catholic Church with regard to education and on a nationalist interpretation of the history of Quebec, he cast himself as the defender and promoter of a certain philosophy of education. This philosophy was based on an ideology that combined conservatism, Catholicism and clericalism, and which would be cast aside at the beginning of the 1960s, with the publication of the Parent Report and the various changes made to the province's education system.

Au seuil des années 1960, le Québec possédait, du moins si l'on en croit le dernier surintendant de l'Instruction publique, Omer-Jules Desaulniers (OJD), «le meilleur système d'éducation au monde¹». Il est vrai que, depuis l'audience privée qu'il avait eue avec le pape Pie XII en septembre de 1949², audience au cours de laquelle il avait vanté les mérites de l'organisation scolaire du Québec et le rôle secondaire que l'État y jouait, il ne tarissait pas de superlatifs à l'endroit du modèle québécois qualifié de «merveilleux», «magnifique», «idéal», «exaltant», «le plus parfait qui soit³». Le pape lui ayant répondu qu'un tel système devrait être

- 1. Omer-Jules Desaulniers, Conférence prononcée à Chicoutimi le 9 octobre 1954 au Congrès annuel de la Fédération des Commissions scolaires de la Province de Québec, 2. Archives du Séminaire de Nicolet 2000 (ASN 2000), Fonds Omer-Jules Desaulniers, F273/D9/3, 2. Également, Conférence sur le système scolaire de la Province de Québec, texte non daté, ASN, F273/D9/1, 2. Omer-Jules Desaulniers est né le 29 août 1904 à Yamachiche. Il a fait ses études primaires et complémentaires à l'école de sa paroisse natale dirigée par les frères des Écoles chrétiennes. Entré à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal à 16 ans, il est inscrit au cours académique et à l'école d'application. Dans l'incapacité de terminer son année d'études en raison d'un ennui de santé à la fin de l'année scolaire, il se présente en août aux examens du Bureau des examinateurs de sa région pour l'obtention de son diplôme d'enseignant. De 1921 à 1936, il est instituteur à l'École Saint-François-Xavier de Trois-Rivières. Inspecteur des écoles urbaines du district de Trois-Rivières de 1931 à 1945, il occupe le poste d'inspecteur général des écoles primaires au département de l'Instruction publique de 1945 à 1948, avant d'être nommé surintendant de l'Instruction publique en décembre de 1948. Dernier surintendant de l'Instruction publique, OJD a été en fonction jusqu'en 1964. Aux Archives du Séminaire de Nicolet 2000, le Fonds Omer-Jules Desaulniers contient 4,5 mètres de documents textuels, 6 documents cartographiques et 195 photographies. Il porte sur la carrière professionnelle de l'intéressé comme instituteur, inspecteur régional, inspecteur général des écoles primaires du Québec et surintendant de l'Instruction publique. Les dossiers des Archives du Séminaire de Nicolet 2000 utilisés portent les cotes, F273/ D8/6 (Discours du Surintendant), F273/D9/1 (Allocutions, discours, causeries), F273/D9/2 (Allocutions, discours, causeries), F273/D9/3 (Allocutions, discours, causeries), F273/D10/1 (Allocutions, discours, causeries). Nous avons consulté également les Rapports du Surintendant de l'Instruction publique, années 1948-1949 à 1961-1962, publiés par l'Imprimeur du Québec.
- 2. Détails fournis dans «Allocution de réception du titre de commandeur...», 8 mai 1954, à Trois-Rivières, ASN 2000, F273/D9/3, 1 et 2. C'est Mgr Paul-Émile Léger, alors prélat domestique et recteur du Collège canadien de Rome depuis 1947, qui avait organisé cette rencontre. Le futur archevêque-cardinal était, paraît-il, bien en cour avec Pie XII.
- 3. Concernant les qualificatifs « merveilleux », cf. allocution précédente..., 2, et « Notre système d'éducation et les commissaires d'écoles », Congrès de la Fédération des Commissions scolaires

mieux connu, en catholique obéissant, OJD y avait vu là un «mot d'ordre » et, à son retour, avait glissé, dans plusieurs de ses interventions publiques, un rappel de cet épisode, l'autorité pontificale servant de caution à l'orthodoxie et à la qualité du système éducatif québécois.

L'analyse des interventions publiques d'Omer-Jules Desaulniers, allocutions, discours, causeries et rapports annuels, révèle que l'idéologie catholique traditionnelle en matière d'éducation était largement partagée par une certaine élite nationaliste canadienne-française. Chez le surintendant de l'Instruction publique, cette idéologie l'a amené à justifier à la fois l'histoire et le contenu des structures existantes, de même que les conséquences et les applications qu'on en a tirées dans le fonctionnement de ces mêmes institutions. Cet examen fournit également un éclairage indirect mais intéressant sur le « contrôle » ou le magistère exercé par l'Église catholique dans un domaine fondamental de la culture québécoise. Pour nous, l'idéologie est un ensemble de valeurs, de normes, de croyances, d'idées et de symboles qui légitiment une situation donnée, engagent l'avenir et influencent l'agir4. Dans le cas de l'Église catholique, l'idéologie est fondée sur une doctrine ou un corpus théologique fondamental important qui implique la foi en un Dieu trinitaire et qui a nécessairement des incidences sur le comportement religieux et civique.

En ce qui concerne les sources de notre analyse, elles s'inscrivent dans la catégorie de la parole comme instrument de mémoire. Allocutions, discours, causeries et rapports ont la particularité de vouloir informer, justifier et convaincre. Ils veulent renseigner sur une politique à venir, une décision prise ou un programme à compléter. En même temps, ils cherchent à justifier et à défendre les actions entreprises et à en expliciter la rationalité, la pertinence et le bien-fondé. Ce faisant, ils essaient de persuader les divers auditoires auxquels ils s'adressent, tout en légitimant les attitudes et les comportements des acteurs qui en sont responsables, justifiant du même coup la place qu'ils occupent et le rôle qu'ils jouent dans

rurales, Québec, 15 novembre 1950, ASN 2000, F273/D9/1, 5; «idéal», cf. «Notre système scolaire». Causerie au Club Richelieu, Montréal, 20 octobre 1954, ASN 2000, F273/D9/1, 13; «magnifique», cf. même causerie, 1.

^{4.} Cette définition est légèrement différente de celle proposée par Fernande Roy dans son *Histoire des idéologies au Québec aux xixe et xxe siècles* (Montréal, Boréal, 1993), 9. Sur l'idéologie, voir Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale* (Montréal, Hurtubise HMH, 3e édition, 1992), 124-125, et Fernand Dumont, *Les idéologies*, dans *Œuvres complètes de Fernand Dumont* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008), I: 597-739. Également, Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., *Idéologies au Canada français*, 1940-1976 (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1981), 1-69. [Le texte est cosigné par Hamelin et Montminy].

une institution. Le surintendant de l'Instruction publique occupe un poste clé dans l'organisation du système scolaire public québécois et sert de trait d'union ou de tampon entre le pouvoir politique et l'Église catholique.

À titre de surintendant, Omer-Jules Desaulniers a livré des centaines d'interventions. Il n'a conservé que les textes jugés les plus importants. Mais toutes ces prises de parole n'ont pas la même importance ni la même longueur. Pour les cérémonies d'ouverture de nouvelles écoles, il s'appuie, par exemple, sur un canevas préfabriqué et improvise un laïus où il vante généralement la générosité du gouvernement. Il réserve toutefois pour les grandes occasions (discours devant les congrès d'inspecteurs ou de commissaires d'écoles, associations d'éducation ou d'enseignants, clubs sociaux, remises de diplômes honoris causa, etc.) les interventions plus longues et plus étoffées. En pareil cas, le discours est plus élaboré, tout en comportant des constantes comme les références à l'histoire de l'éducation au Québec, ou encore à l'audience du pape Pie XII cautionnant le système parfait. Le surintendant se fait aussi un devoir de mentionner les investissements financiers considérables, donc la générosité du gouvernement Duplessis. Il se sert également de statistiques sur l'augmentation des effectifs scolaires, du nombre d'écoles et de classes ou d'enseignants, pour apporter la preuve des progrès de l'instruction publique. Il reste toutefois que sur le fond, soit sur la philosophie de l'éducation, le discours est constant, avec deux thématiques principales, l'une concernant les responsabilités respectives de la famille, de l'Église et de l'État, et l'autre sur les objectifs moraux, religieux et intellectuels de l'éducation.

Par définition, les interventions publiques du surintendant sont utilisées pour informer, motiver, persuader et, dans une certaine mesure, contrôler⁵. Elles sont aussi tributaires d'une actualité, voire d'un contexte politique, économique, social et culturel en mutation. Omer-Jules Desaulniers succède à Joseph-Philippe Labarre qui a assumé un intérim de deux ans, à la suite du départ de Victor Doré, qui avait été surintendant de 1939 à 1946. Desaulniers était le huitième titulaire à occuper ce poste névralgique dans l'organisation scolaire du Québec, les deux premiers surintendants de l'Éducation ayant été Jean-Baptiste Meilleur (1847-1855) et le second

^{5.} Alors que Jack Goody insiste sur les deux fonctions initiales du langage, la communication extérieure avec d'autres êtres humains et l'organisation interne des pensées des individus («Langage et écriture», 266, dans Entre l'oralité et l'écriture (Paris, Presses universitaires de France, 1994), traduction de The Interface Between the Written and the Oral (Cambridge, 1987), Peter Burke ajoute que le langage reflète la société ou la culture dans lesquelles il s'insère et qu'il façonne la société qui l'utilise («The Social History of Language», dans Peter Burke, dir., The Art of Conversation (Cambridge, Polity Press, 1993), 1-33, surtout page 9.

Pierre-Olivier Chauveau (1855-1867), dans le cadre du Canada-Uni, qui avait prévu l'instauration d'un réseau scolaire unique, mais très rapidement divisé en deux sections autonomes. Après la création du ministère de l'Instruction publique en 1867 et son abolition en 1875, le poste de surintendant de l'Instruction publique est rétabli et celui-ci devient le grand patron du département de l'Instruction publique (DIP) que l'on crée pour protéger l'éducation des « vicissitudes » de la politique. En tant que tel, il est le pilier et le garant du concordat implicite qui est intervenu entre l'Église catholique et l'État québécois, lequel réserve la régie académique du système scolaire public au Conseil de l'Instruction publique. Cet organisme, hérité de la période du Canada-Uni (1856), verra sa composition grandement modifiée par deux lois scolaires provinciales, celles de 1869 et de 1875, avec la création de deux comités confessionnels, l'un catholique et l'autre protestant, tous les évêques catholiques du Québec étant membres d'office du premier. À la suite de plusieurs collisions entre les membres des deux comités, le Conseil de l'Instruction publique entre en hibernation à partir de 1908 et les deux comités poursuivent leur activité séparément. Le divorce durera 52 ans, jusqu'en 1960.

Cela dit, à partir des années 1970, sous l'influence combinée de l'École des Annales, de la sociologie et du mouvement américain d'histoire de l'éducation, l'historiographie de l'éducation au Québec s'est inscrite dans la foulée de la «nouvelle histoire». Éclatée et fragmentée, celle-ci a exploré plusieurs territoires, dont ceux de l'éducation des filles, de la jeunesse, de l'alphabétisation, des enseignants et de leur formation, de la fréquentation scolaire, de la politique, des institutions et des idées⁶. Au chapitre de la politique, il faut mentionner l'apport de Ruby Heap et de Wendy Johnston qui, sans tomber dans l'anecdote, ont toutes deux mis en lumière les jeux de coulisses et les parades utilisées par les gouvernements libéraux pour riposter aux décisions et aux prises de position de l'adversaire conservateur et ultramontain⁷. Au chapitre de l'histoire des institutions, le Comité

^{6.} Voir Micheline Dumont, «L'histoire de l'éducation», Historical Studies of Education/Revue d'histoire de l'éducation, 3,2 (1991): 211-223, et Nadia Fahmy-Eid, «L'histoire de l'éducation des filles au Québec, la pointe de l'iceberg», Historical Studies of Education/Revue d'histoire de l'éducation, 3,2 (1991): 224-236. Également, Jean-Pierre Charland, «L'histoire de l'éducation au Québec. Regard sur la production récente», Revue d'histoire de l'Amérique française, 50,4 (printemps 1997): 600 et ss

^{7.} Ruby Heap, L'Église, l'État et l'éducation au Québec 1875-1898, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1978; L'Église, l'État et l'enseignement primaire public catholique (1897-1920), thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1987; «Les relations Église-État dans le domaine de l'enseignement primaire public au Québec: 1867-1899», Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, Sessions d'étude (1983): 183-199. Wendy Johnston, L'école primaire supérieure et le High

catholique a été l'objet de plusieurs études, étant donné le rôle fondamental qu'il a joué dans l'économie générale du système éducatif public québécois⁸. Par ailleurs, du côté de l'idéologie, les travaux publiés jusqu'ici ont mis l'accent sur le courant ultramontain de la deuxième moitié du xix^e siècle, sans toutefois toujours souligner l'influence qu'il a eue jusqu'au milieu du xx^e siècle et dont le surintendant Desaulniers semble être un représentant⁹. Concernant les surintendants, huit au total, les carrières

School public à Montréal de 1920 à 1945, thèse de doctorat (histoire) Université de Montréal, 1992; «Aux sources du développement inégal: le financement de l'enseignement public à Montréal de 1920 à 1945», Canadian Historical Review, LXXVI,1 (1995): 43-77. En rapport avec les politiques d'éducation des premiers ministres libéraux, voir Bernard Vigod, Taschereau (Sillery, Septentrion, 1996), 400 p., et Jean-Guy Genest, Godbout, op. cit.

- 8. Pierre Boucher de la Bruère, Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique (Montréal, Le Devoir, 1918); Bernard Lefebvre, Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et son œuvre, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1972, dont une version abrégée a paru sous le titre de L'École sous la mitre (Montréal, Éditions Paulines, 1980); Louis-Philippe Audet, Histoire du Conseil de l'Instruction publique de la Province de Québec, 1856-1964 (Montréal, Leméac, 1964); Wendy Johnston, «Contestation et continuité: les comités confessionnels et la gestion des écoles publiques au Québec (1820-1945)», RHAF, 48,3 (hiver 1995): 403-454.
- 9. Dans la série des collectifs sur les idéologies publiés aux Presses de l'Université Laval, entre 1971 et 1981, mentionnons Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français 1850-1900 (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1971); René Hardy, «L'ultramontanisme de Laflèche: genèse et postulats d'une idéologie», dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français..., op. cit., 53-62; Denise Lemieux, «Les Mélanges Religieux, 1841-1852», dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français..., op. cit., 63-92; Nadia Fahmy-Eid, «Les Mélanges Religieux» et la Révolution romaine de 1848», dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français..., op. cit., 93-116; Gérard Bouchard, «Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal le Nouveau Monde, 1867-1900, dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français..., op. cit., 117-148; et Colette Piette-Samson, «La représentation ultramontaine de la société à travers «le Courrier du Canada », dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français..., op. cit., 287-293. Yvan Lamonde, «Un almanach idéologique des années 1900-1929: l'œuvre de Monseigneur L. Paquet, théologien nationaliste », dans Fernand Dumont, Jean Hamelin, Fernand Harvey et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français 1900-1929 (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974), 251-266; Richard Arès, «L'évolution de l'Église au Canada français de 1940 à 1975. Survivance et déclin d'une chrétienté», dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., Idéologies au Canada français 1940-1976 (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1981), 267-298. À cette liste, il faut ajouter Yvan Lamonde, Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896) (Montréal, Fides, 2000), I: les chapitres V et X à XV, et Histoire sociale des idées au Québec (1896-1929) (Montréal, Fides, 2004), II: les chapitres IX et X. En rapport avec l'histoire de l'Église catholique au Québec, voir Nive Voisine, dir., Histoire du catholicisme québécois (Montréal, Boréal, 1970); Philippe Sylvain et Nive Voisine, dans Nive Voisine, dir., Histoire du catholicisme québécois..., II: Réveil et consolidation. 1840-1898 (1970); Jean Hamelin et Nicole Gagnon, Le xxe siècle. 1898-1940, dans Nive Voisine, dir., Histoire du catholicisme québécois..., III,1 (1984); et Jean Hamelin, dans Nive Voisine, dir., Histoire du catholicisme québécois..., III,2: Le xxe siècle. De 1940 à nos jours (1984). Voir également Nadia Eid, Le clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIXe siècle (Montréal, Hurtubise HMH, 1969); Denise Robillard,

des deux premiers surintendants de l'Éducation, Jean-Baptiste Meilleur et Pierre Olivier Chauveau, ont amplement été étudiées¹⁰, tandis que celles des six autres, surintendants de l'Instruction publique ceux-là, ont été diversement traitées¹¹. Les faits et gestes du dernier surintendant de l'Instruction publique, Omer-Jules Desaulniers, ont été documentés dans la thèse de Bernard Lefebvre et dans la synthèse de Louis-Philippe Audet déjà mentionnées mais c'est la première fois, à notre connaissance, que son discours idéologique est analysé.

Dans les pages qui suivent, nous présenterons tout d'abord les fondements de ce discours basé essentiellement sur l'enseignement traditionnel de l'Église catholique, sur une définition de l'éducation chrétienne ou catholique qui prône la formation intégrale de l'enfant et, en troisième lieu, sur la conviction maintes fois proclamée que tout système d'éducation doit être conforme à la mentalité canadienne-française, donc doit arrimer nécessairement la langue et la foi. Nous verrons ensuite que, parce qu'il est persuadé que le système québécois est idéal, parfait, voire «le meilleur au monde» et dans la foulée de cette approche théorique, le surintendant Desaulniers est d'avis qu'il faut maintenir le système existant et se contenter de l'améliorer, même si l'augmentation de l'aide financière de l'État remet en cause l'un des fondements de ce système, voulant que l'État n'y ait qu'un rôle supplétif. Dans une dernière partie, nous essaierons de montrer comment les principes et les théories invoqués en prémisses se déploient au niveau du Comité catholique, des écoles normales et des instituts familiaux.

Paul-Émile Léger: l'évolution de sa pensée, 1950-1967 (Lasalle, Hurtubise HMH, 1993); Réal Bélanger, M^{gr} George Courchesne (1880-1950) (Rimouski, Archevêché de Rimouski, 2000).

- 10. Voir, pour l'un et l'autre, Louis-Philippe Audet, *Histoire du Conseil de l'Instruction publique* (Montréal, Leméac, 1964), et *Histoire de l'enseignement au Québec, 1848-1871* (Montréal, Leméac, 1972), II: 55-66 pour Meilleur et 66-69 (pour Chauveau), ainsi que les articles de Léon Lortie, «Meilleur, Jean-Baptiste», *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, X: 554-558 et, pour Chauveau, celui de Jean Hamelin et Pierre Poulin, *DBC*, XI: 194-204; de même que la biographie de Chauveau préparée par Hélène Sabourin, À *l'école de P.-J.-O. Chauveau. Éducation et culture au xix^e siècle* (Montréal, Leméac, 2003), qu'elle a tirée de sa thèse de doctorat (histoire), P.-J.-O. Chauveau et l'Éducation, 1855-1873, (Montréal, Université du Québec à Montréal, 2001).
- 11. L'ancien premier ministre, Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique pendant 20 ans (1876 à 1895), et son successeur Pierre Boucher de la Bruère (1895-1916) ont eu droit à des articles, le premier de Michèle Brassard et Jean Hamelin dans le *DBC*, XIII: 867-870, et le second de Jean-Paul Bernard dans le *DBC*, XIV: 117-119. Le travail du cinquième surintendant de l'Instruction publique, Cyrille Fraser Delâge, (1916-1939), n'a suscité aucune étude particulière, pas plus que celle du sixième, Victor Doré (1939-1946). La piété filiale a valu au septième, Joseph-Philippe Labarre, qui a occupé le poste de façon intérimaire (1946-1948), un mémoire de maîtrise de sa fille, Anna-Marie, intitulée «J.-P. Labarre: un éducateur au service de l'enseignement public», Université de Montréal, 1967.

UNE ÉDUCATION EN ACCORD AVEC L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE ET LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE

Pour le surintendant Desaulniers, il ne fait aucun doute que le système d'éducation québécois, en ce qui concerne les catholiques, doit correspondre parfaitement à l'enseignement de l'Église et être conforme à ses directives¹². Pour appuyer ce constat, il cite deux passages de l'encyclique Divinis Illius Magistri de Pie XI. Le premier: «L'éducation appartient d'abord à la famille, instituée immédiatement par Dieu pour sa fin propre qui est la procréation et l'éducation des enfants» et «à l'Église, société d'ordre surnaturel et universel, société parfaite aussi, parce qu'elle a en elle tous les moyens requis pour sa fin qui est le salut éternel des hommes »; et le second: «En matière d'éducation, c'est le droit, ou pour mieux dire, le devoir de l'État de protéger par ses lois le droit antérieur qu'a la famille sur l'éducation chrétienne de l'enfant et, par conséquent aussi, de respecter le droit surnaturel de l'Église sur cette même éducation. » «L'État doit suppléer à ce qui manque » à la famille; « et compléter cette action lorsqu'elle est insuffisante¹³. » À son avis, l'histoire de l'évolution du système scolaire québécois, de 1789 jusqu'à 1875, démontre que la législation scolaire du Québec est conforme à l'enseignement de l'Église catholique parce qu'elle garantit les droits naturels prioritaires des parents et les droits surnaturels de l'Église, notamment au niveau supérieur, à travers le

12. «Notre système scolaire», causerie à la radio de Rimouski, 20 avril 1957, ASN 2000, F273/9/1, 1 et 2. Voir également, Texte de la réponse de Monsieur Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique $[\ldots]$ à l'occasion de la remise d'un diplôme en pédagogie «honoris causa», 14 février, 1951, ASN 2000, F273/D9/2, 2.

13. «Notre système d'éducation et les commissaires d'écoles », Congrès de la Fédération des commissions scolaires rurales, Québec, 15 novembre 1950, ASN 2000, F273/D9/1, 1. Il cite les mêmes passages dans une conférence non datée sur le système scolaire de la Province de Québec [probablement devant le club Richelieu de Montréal], ASN 2000, F273/D9/1, 2. Noter que le surintendant Desaulniers s'inspire d'une étude préparée par Gérard Filteau Les constantes historiques du système de notre système scolaire, publiée en 1950 à l'intention des inspecteurs d'école (4e éd. 1958, 59 p.) et ne cite que des passages infimes de l'encyclique Divini Illius Magistri, publiée par Pie XI en 1929. On retrouvera le texte complet de ce document intitulé «Lettre encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse », dans Actes de S.S. Pie XI. Encyclique, motu proprio, brefs, allocutions, actes des Dicastères, etc. Texte latin avec traduction française. Tome VI (année 1929-2e semestre. Année 1930) (Paris, Maison de la Bonne Presse, 1930), 84-147. On trouve également le texte français de l'encyclique, avec résumé, introduction et commentaires, dans Paul Foulquié, L'Église et l'École, avec l'encyclique sur l'éducation (Paris, Centre d'études pédagogiques, Éditions SPES, 1947), 108ss. Pour une étude plus récente, voir Hubert André, La pensée des Papes sur l'éducation (1929-1978). Continuité et évolution (Paris, Éditions Don Bosco, 2005), passim. Le cardinal Paul-Émile Léger, dans une longue allocution donnée au Séminaire de Saint-Jean-de-Québec, le 17 juin 1961, à l'occasion du cinquantenaire de l'institution, a proposé un bon résumé de l'encyclique. Voir Paul-Émile Léger, Réflexions pastorales sur notre enseignement (Montréal, Fides, 1964), 137-169.

Conseil de l'Instruction publique et les comités catholiques et protestants, et, au niveau local, à travers les commissions scolaires. Elle éloigne également l'éducation des aléas ou des contingences de la politique, confine l'État dans un rôle de suppléance et assure ainsi une collaboration étroite entre l'Église et l'État, la présence des évêques comme membres *ex officio* du Comité catholique en étant la preuve évidente.

Un autre constat du dernier « grand patron » du département de l'Instruction publique est que le système scolaire québécois est l'un des meilleurs du monde. Il le justifie par des arguments sociohistoriques : c'est parce qu'il tient compte de la mentalité, des traditions, de l'histoire, du fait français et de la religion catholique, que ce système est le plus parfait qui soit. En effet, à plusieurs reprises, le haut fonctionnaire revient sur le caractère fondamentalement catholique et français du peuple québécois et sur l'amalgame classique entre la langue et la foi. Dans une causerie donnée à l'occasion de la Semaine de la Survivance, il avait proclamé d'une façon péremptoire : « Au Canada français, foi et langue – éléments essentiels de notre culture française – sont intimement liées ; la perte de l'une entraînerait la disparition de l'autre 14. » L'année suivante, dans le discours de clôture du cinquième congrès de l'ACELF (l'Association canadienne des éducateurs de langue française), il avait déclaré :

Chaque peuple a une manière de penser et de vivre qui lui est propre, le caractérise et le différencie des autres nations. [...] Penser et vivre à sa façon est d'ailleurs un droit naturel et la négation de ce droit est l'une des principales causes de mésentente entre les peuples, mésententes qui conduisent à la guerre. De ce droit découle pour tous les membres d'un groupe ethnique le devoir de traduire dans leur vie personnelle l'esprit qui doit animer toute la nation. Cet esprit, c'est en quelque sorte l'idéal qui doit animer, inspirer, orienter et stimuler les pensées, les paroles et les actes. Il a sa source dans les origines, les coutumes et les aspirations de la nation. Or, nous sommes des Canadiens d'origine française et de religion catholique. Toute notre vie doit donc être imprégnée d'un authentique esprit français et d'un catholicisme rayonnant. C'est notre devoir à tous d'agir en Canadiens français et en catholiques toujours et partout. Ainsi, en plus de rester fidèle à nous-mêmes, nous contribuerons à la grandeur du Canada tout entier. Le développement harmonieux en notre pays de deux cultures différentes est en effet une source inestimable d'enrichissement intellectuel et spirituel pour toute la population canadienne¹⁵.

^{14. 8} mars 1952, ASN 2000, F273/D8/6., 7.

^{15.} Discours banquet de clôture, V $^{\rm c}$ congrès de l'ACELF, Saint-Boniface (Manitoba), 10 août 1953, ASN 2000, F273/D8/6, 2 et 3.

Les buts et les contenus de l'éducation chrétienne sont d'autres arguments invoqués par le surintendant pour justifier l'originalité et la supériorité du système scolaire québécois d'éducation. Pour lui, les véritables contenus de l'éducation ne peuvent être identifiés qu'en fonction de la fin surnaturelle et spirituelle des individus, à l'intérieur d'une perspective ou d'un projet essentiellement catholique, qui préconise une formation intégrale. Il s'en ouvre à son auditoire en 1954 au cours d'une allocution à l'Université de Sherbrooke:

L'éducation suppose deux éléments: l'enfant d'une part; et le monde où il vit, d'autre part. Or si l'enfant ne change pas, le monde, lui, est en perpétuelle évolution. Celui que nous avons connu dans notre jeunesse était bien différent du monde d'aujourd'hui. Aussi le problème de l'éducation est-il toujours un problème nouveau. C'est pourquoi un effort d'adaptation est constamment nécessaire et ne doit jamais cesser de se renouveler. Mais dans cette transformation continuelle de notre enseignement, il faut tenir compte des vérités immuables qu'il importe de sauvegarder. Parmi ces vérités, la principale consiste dans la nécessité de la formation intégrale de l'enfant¹⁶.

Et pour valider cette affirmation, il recourt au témoignage du pape Pie XII.

S'adapter à l'âge, au tempérament, au caractère, à la capacité, aux justes besoins et aux justes aspirations de l'élève, s'adapter à toutes les circonstances des époques et des lieux, s'adapter au rythme du progrès de l'humanité. Cependant, ce qui caractérise, dans une telle adaptation, la véritable éducation chrétienne, c'est que celle-ci vise constamment à la formation totale de l'enfant et de l'adolescent, afin d'en faire un homme, un citoyen et un catholique complet et équilibré¹⁷.

- 16. Discours de remerciement, pour la réception d'un doctorat *honoris causa* en pédagogie, à l'Université de Sherbrooke, le 16 octobre 1954, ASN 2000, F273/D8/6, 2.
- 17. *Id.* À propos de l'éducation chrétienne Pie XI avait été encore plus précis: «[...] Il ne faut jamais perdre de vue que le sujet de l'éducation chrétienne c'est l'homme tout entier: un esprit joint à un corps dans l'unité de nature, avec toutes ses facultés naturelles et surnaturelles, tel que nous le font connaître la droite raison et la Révélation; toutefois, c'est aussi l'homme déchu de son état originel, mais racheté par le Christ rétabli dans sa condition surnaturelle de fils adoptif de Dieu, sans l'être pourtant dans ses privilèges préternaturels d'immortalité de son corps, d'intégrité et d'équilibre de ses inclinations. Subsistent donc dans la nature humaine les effets du péché originel, et en particulier l'affaiblissement de la volonté et le désordre de ses tendances. "La folie, dit l'Écriture, est liée au cœur de l'enfant, et la verge de la discipline la fera fuir" (*Proverbes xxii*, 15). Il faut donc, dès l'âge le plus tendre, corriger les inclinations déréglées de l'enfant, développer et discipliner celles qui sont bonnes. Par-dessus tout, il importe d'éclairer l'intelligence et de fortifier la volonté au moyen des vérités surnaturelles et avec le secours de la grâce, sans laquelle il est impossible de dominer les mauvaises inclinations et d'atteindre la perfection requise par l'action éducatrice de l'Église: de cette Église que le Christ a dotée de toute perfection et plénitude,

Dans l'esprit et le discours du surintendant, cette formation intégrale de l'enfant et de l'adolescent est loin d'être un handicap. Bien au contraire. Prenant la parole lors des célébrations du Centenaire du Conseil de l'Instruction publique, le surintendant Desaulniers ne craint pas de dire:

Notre système scolaire est bien différent de celui des autres provinces et des autres pays, mais il ne leur est inférieur en rien. C'est pourquoi nous voulons à tout prix conserver ce régime qui constitue, à mon sens, la partie la plus riche de notre patrimoine national. Il importe donc d'accorder au Conseil de l'Instruction publique, et à ses comités, gardiens et animateurs de ce système, notre confiance toute entière. Puisse-t-il toujours posséder les moyens d'accomplir sa haute mission¹⁸.

Il envisage même, si nécessaire, d'élargir son champ d'action.

Mais l'environnement dans lequel ce système évolue n'est pas de tout repos. Il est nord-américain et, en tant que tel, il représente aussi l'ennemi par excellence pour la survivance française et la vie en français. Au banquet d'ouverture du Ve congrès de l'ACELF, à Trois-Rivières, il avait fait remarquer qu'en raison de la pression des influences étrangères, plus spécifiquement anglo-saxonnes et états-uniennes, la vie en français devenait de plus en plus difficile collectivement et individuellement. Et il avait ajouté:

Nous sommes littéralement envahis par la réclame commerciale des firmes états-uniennes, par le cinéma américain et anglais, et aussi par une certaine littérature étrangère de bas étage. Notre éducation elle-même, familiale et scolaire, n'est pas à l'abri de cet envahissement. Ces influences se présentent parfois sous des dehors si déguisés qu'il faut une grande perspicacité pour les découvrir et un supplément d'énergie pour les combattre 19...

UTILISER LE SYSTÈME, NON LE CHANGER

Ce système idéal et idéalisé, «le meilleur au monde », «le plus parfait qui soit », le surintendant ne croit pas qu'il faille l'abandonner ou le transformer radicalement, mais plutôt l'améliorer, le perfectionner, bref en exploiter toutes les possibilités. Là-dessus le message est clair, voire répétitif. Dans un discours prononcé devant des instituteurs de la Côte de

de sa divine doctrine et des sacrements, instruments efficaces de la grâce divine». *Divini Illius Magistri*, éd. *Actes de Pie XI* (Paris, Bonne Presse, 1930), 118-119.

^{18.} Le 24 février 1960, ASN 2000, F273/D8/6, 4 et 5.

^{19.} Discours au banquet d'ouverture du V $^{\rm e}$ congrès de l'ACELF, Saint-Boniface (Manitoba), 8 août 1953, ASN 2000, F273/D8/6, 2.

Beaupré, il commence par dénoncer les « critiques formulées contre notre système scolaire inspirées par un désir de destruction plutôt que dans un esprit constructif²0». Puis, après avoir noté que les gens du Québec vivent dans le voisinage de provinces à majorité anglaise et d'États américains ayant une population dépassant trente fois celle du Québec, et que ceux-ci ont des régimes scolaires conformes à la mentalité anglo-saxonne et protestante, il déclare :

Notre système à nous, nous l'avons construit de toutes pièces pour qu'il convienne à notre mentalité, à notre langue et à notre foi. Pour ce faire, nos ancêtres ont lutté et ont souffert. Ainsi, à certaines périodes de notre histoire, nos pères ont préféré garder leurs enfants dans une ignorance relative plutôt que de les laisser angliciser et protestantiser dans les <u>seules</u> écoles qu'ils auraient pu fréquenter. Dites-moi, pères et mères de famille, s'il peut exister une douleur comparable à cette douleur de voir ses propres enfants croupir dans l'ignorance! Cette résistance nous a valu des récits aussi touchants qu'héroïques. Ainsi, vous connaissez sans doute l'histoire de cette glorieuse grammaire française des Ursulines des Trois-Rivières, la seule qui restait alors au Canada, que l'on plaçait précieusement sur un lutrin et que seule la maîtresse avait le privilège de feuilleter, de peur d'user ses pages déjà vieillies²¹.

En possession de la vérité et à la tête d'un système parfait, le surintendant Desaulniers n'a que faire de ceux qui voudraient le critiquer. C'est tout juste s'il ne les excommunie pas. Ainsi, au cours de la même intervention, il s'en prend aux

[...] gens se targuant de culture, qui, parce qu'ils ont un peu voyagé en pays anglo-saxons, ou parce qu'ils ont lu des ouvrages sur les systèmes scolaires de ces États, voudraient implanter ici, en territoire catholique et français, les même régimes scolaires, les mêmes plans d'études et parfois les mêmes programmes scolaires! Je suis d'opinion que ces gens sont dans l'erreur, qu'ils se sont laissés gagner par une philosophie qui n'est pas la nôtre; qu'ils oublient que nous avons ici des valeurs spirituelles qui nous sont plus précieuses que la prunelle de nos yeux; que notre mentalité catholique et française exige, pour survivre, un milieu, une ambiance, des cadres qui nous soient particuliers²².

^{20.} Discours devant le Syndicat des instituteurs et institutrices de la Côte de Beaupré, Beauport, 5 mars 1959, ASN 2000, F273/D9/3, 12.

^{21.} Ibid., 12 et 13. Souligné dans le texte.

^{22.} *Ibid.*, 13. On retrouve une remarque semblable dans le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1948-1949. L'un* des prédécesseurs d'Omer-Jules Desaulniers, Victor Doré, se montrait beaucoup plus accueillant face aux critiques du système. En effet, dans son premier rapport annuel, celui-ci notait dans un développement sur l'école et la critique, xi et xii, que «tout

À la question, que peut-on reprocher de grave à notre régime scolaire actuel?, il répond en rappelant tout d'abord certaines innovations et initiatives prises au xviii^e siècle (la participation de l'État à la création et au maintien des écoles dans les années 1830, l'analphabétisme plus important en France qu'au Canada au début du xix^e siècle), mais il insiste surtout sur le caractère juste et équitable de la législation scolaire à l'endroit de la minorité anglaise et protestante, la reconnaissance des droits prioritaires des parents et de l'Église en matière d'éducation et du rôle supplétif de l'État et, finalement, la sanction officielle de l'autorité romaine accordée au système lors de l'audience papale de septembre 1949²³. Sa conclusion:

Je suis le premier à reconnaître que le rendement de notre régime scolaire peut et doit sans cesse être amélioré. Il nous faut y travailler ensemble, sans pour cela sacrifier des principes ou des valeurs essentielles. [...] D'ailleurs les progrès considérables accomplis au cours des dernières années prouvent à l'évidence que les cadres actuels permettent toutes les initiatives et tous les progrès qui ne sont pas incompatibles avec notre mentalité et nos traditions²⁴.

Dans un autre discours, il avait conseillé d'utiliser le système au maximum, non de le changer:

Notre système possède en germe tout ce qu'il faut pour atteindre cet idéal (la formation morale indispensable au bon citoyen, au patriote éclairé et au chrétien agissant). Il ne nous reste qu'à l'utiliser à fond. Mais pour cela nous devons tous mettre l'épaule à la roue. Il faut d'abord que nous connaissions ses possibilités et que nous nous employions non à tenter d'en modifier la structure profonde ou à la démolir, mais à l'utiliser au maximum. Il m'arrive parfois, lorsque je brosse ainsi un tableau de notre système scolaire, de [le] comparer à une luxueuse limousine, qui pour nous rendre à bon port dans le confort et la sécurité, ne demande qu'à être bien conduite. Les bons conducteurs nous les avons dans les membres du Conseil de l'Instruction publique, d'abord, plus spécialement dans les membres du Comité catholique, dont les évêques font partie ex officio. Nous les avons encore dans les dirigeants de notre province qui n'ont rien de plus à cœur que l'avancement culturel de notre peuple dans le sens de ses origines et de ses traditions. Dans de telles conditions nous réussirons à atteindre notre idéal si, à la suite des autorités. l'opinion publique est maintenue en éveil sur l'importance de ses problèmes

notre enseignement est en butte à la critique qui, pour manquer parfois de pondération, ne frappe pas toujours à l'aveugle », *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1939-40* (Québec, Rédempti Paradis Imprimeur du Roi, 1941), xii.

^{23.} Ibid., 14.

^{24.} Ibid., 15.

et bien disposée à accomplir les sacrifices pécuniaires nécessaires. Les progrès intellectuels et spirituels d'un peuple ne sont pas seulement la responsabilité de quelques hommes mais de toute la population. Il faut que sous la direction de ses chefs elle réagisse favorablement et les appuie de tout son cœur et de toutes ses énergies²⁵.

Non content de dénoncer vigoureusement les gens qui sont tentés de critiquer les failles de l'organisation éducative existante, le surintendant insiste aussi sur un autre phénomène qui l'inquiète et qui risque d'anéantir le système idéalisé qu'il défend en réduisant le droit prioritaire des parents à l'intérieur de la triade Parents-Église-État. En effet, la participation sans cesse plus importante de l'État au financement du système scolaire brise, selon lui, l'équilibre établi. Il s'en ouvre aux représentants des commissions scolaires urbaines:

Nous ne voulons pas de l'étatisation de l'enseignement chez nous. À nous, donc, d'agir en conséquence. Incitons tous les contribuables à faire les sacrifices nécessaires, de sorte que l'État n'ait que sa fonction supplétive à remplir. Nous savons les autorités très bien disposées à aider et nous nous en réjouissons, mais nous souhaitons vivement que les commissions scolaires puissent disposer, un jour, des revenus suffisants pour faire face à toutes leurs obligations²⁶.

Entre 1940 et 1953, d'après le surintendant, la contribution financière des commissions scolaires avait triplé, tandis que celle du gouvernement avait été multipliée par 11.

Deux mois auparavant, dans une autre intervention publique, il avait fait part de la même crainte:

[...] dans le passé on a pu parfois nous accuser d'être arriérés au point de vue de l'éducation. S'il y avait quelque fondement à ce reproche, c'est qu'il nous manquait le nerf de la guerre. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la participation de l'État au maintien des écoles au cours du dernier siècle pour constater que cette participation n'a pas toujours été suffisante pour suppléer à l'incapacité des parents. Mais depuis un certain nombre d'années les choses ont

²⁵ Allocution d'ouverture, V^e Congrès de l'ACELF, Saint-Boniface, 8 août 1953, ASN 2000, F273/D8/6, 7. Le surintendant Desaulniers adoucira quelque peu ses positions contre la critique du système dans ses derniers rapports annuels, lesquels coïncident avec l'arrivée au pouvoir des libéraux. Voir Rapport annuel du surintendant de l'instruction publique 1959-60, ix et x, et Rapport annuel du surintendant de l'Instruction publique 1960-61, xi.

^{26.} Discours au congrès des commissions scolaires urbaines, 1949, ASN 2000, F273/D9/1, 2. Voir également Conférence au Congrès annuel de la Fédération des commissions scolaires de la Province de Québec, Chicoutimi, le 9 octobre 1954, ASN 2000, F273/D9/3, 5.

bien changé, à tel point que nous sommes parfois portés à nous demander si cette suppléance n'a pas atteint son point culminant, et si un régime de subventions plus généreuses ne mettrait pas en péril la responsabilité des parents pour nous qui sommes persuadés que l'aide gouvernementale doit se borner à son rôle de suppléance²⁷.

LES PROGRÈS ET LES PROBLÈMES DE L'ÉDUCATION DANS LES ANNÉES 1950

En défenseur acharné d'une idéologie conservatrice de l'éducation et d'un système qu'il estime parfait, Omer-Jules Desaulniers profite de toutes les occasions qui lui sont offertes d'en vanter les mérites et de proclamer les progrès qui en résultent. Tous ses rapports annuels sur une période de quinze ans comprennent des développements sur le sujet : le genre littéraire qu'est le rapport officiel le veut ainsi. Il se comporte de la même façon dans ses discours. Un exemple parmi d'autres. En 1954, devant les membres de l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF), il passe en revue les progrès matériels, les progrès pédagogiques et les progrès spirituels et moraux de l'éducation au Québec²⁸. Au chapitre des investissements financiers, les progrès ont été, d'après lui, prodigieusement rapides. Sur une période de 7 ans, de 1947 et à 1954, les budgets du Département de l'Instruction publique sont passés d'environ 5,5 millions à près de 40 millions de dollars et, sur une période de 10 ans, on a construit 2500 écoles nouvelles contenant 10 000 classes «confortables, hygiéniques et modernes», entraînant des investissements dépassant les 150 millions, dont environ 60% du total a été assumé par le gouvernement²⁹. Juste pour l'année 1953, 375 écoles ont été construites, pour un total de 2000 classes, au coût de 40 millions de dollars, 26 millions étant fournis par le DIP³⁰.

Au sujet des salaires des professeurs, il estime qu'ils ont grimpé en flèche et affirme que, depuis une quinzaine d'années, le montant des subventions aux commissions scolaires affectées à ce poste a été multiplié par 9 ou 10. Et il précise : «S'ils [les salaires] ne comblent pas encore tous les désirs, c'est qu'on ne peut en quelques années augmenter davantage un même poste du budget³¹.»

^{27.} Discours au banquet de l'ACELF, 22 août 1954, Trois-Rivières, ASN 2000, F273/D8/6, 5.

^{28.} Discours devant l'ACELF, Trois-Rivières, 22 août 1954, ASN 2000, F273/D8/6.

^{29.} Ibid., 5.

^{30.} Id.

^{31.} Ibid., 6.

Si les progrès matériels, s'empresse-t-il d'ajouter, ont été aussi extraordinaires, les progrès pédagogiques n'ont pas été moins sensibles. En effet depuis quelques années nous avons inauguré un nouveau programme d'études élémentaires qui constitue un petit chef-d'œuvre de pédagogie et qui, dans cette science, nous place sur un pied avantageux en face des nations les plus avancées³².

Le surintendant n'hésite jamais à user du superlatif quand il s'agit de son meilleur système du monde. En ce qui concerne le nouveau programme des Écoles normales, que l'on vient tout juste de mettre en application, il invoque le témoignage d'un de nos éducateurs les plus éminents (sans le nommer) voulant qu'il s'agisse là de l'un des plus grands progrès depuis la loi organique de 1846. Dans la même foulée, il mentionne l'introduction récente des quatre premières années du cours classique dans le secteur public et la préparation d'un nouveau programme du primaire supérieur, «inspiré des données les plus modernes de la pédagogie », qu'il espère pouvoir introduire dans les écoles en 1955. Et, dernier progrès digne de mention: la transformation des écoles ménagères en instituts familiaux, des institutions qui, au dire du principal intéressé, «continuent de faire l'orgueil de notre province et attirent les plus grands éloges³³ ».

Et, en tant qu'ardent défenseur de l'éducation chrétienne, le surintendant se sent probablement obligé de terminer cette énumération des progrès par cette réflexion:

Mais c'est notre plus ferme espoir que, grâce à la compétence, au savoir-faire et à la valeur de notre personnel enseignant, les progrès spirituels et moraux ne sont pas moins grands. Sans cela, en effet, rien ne servirait d'avoir des écoles confortables, modernes et hygiéniques, des budgets décuplés et des salaires accrus; rien ne servirait d'avoir de nouveaux manuels attrayants et les plus beaux programmes au monde si, en même temps qu'ils dispensent l'instruction, nos maîtres ne donnent pas à la génération de demain cette formation morale indispensable au bon citoyen, au patriote éclairé et au chrétien agissant³⁴.

Malgré sa volonté évidente d'insister sur les progrès enregistrés par son système parfait, le surintendant ne peut toutefois pas éviter totalement d'évoquer les problèmes rencontrés pendant les années 1950. Retiennent alors son attention l'explosion des effectifs scolaires, et les incidences

^{32.} Id.

^{33.} Id.

^{34.} Ibid., 6 et 7.

qu'elle a sur l'effort financier à consentir pour la construction des écoles, ainsi que le recrutement, la formation et la rémunération des enseignants. À de rares occasions, il lui arrive également d'aborder le dossier capital de la coordination de l'enseignement.

Pour lui, le problème majeur semble être celui de l'explosion des effectifs scolaires. Il aborde la question devant un auditoire de commissaires d'écoles. Des prévisions du Service de statistiques du Département de l'Instruction publique fixant l'augmentation des élèves à 250 000 entre 1955 et 1960, le surintendant déclare:

[...], j'ai la vague impression qu'il [le Service] est encore en-dessous de la vérité. Alors, Messieurs les Commissaires, vous devez donc prévoir dans votre administration que dans 5 ans, puisque l'année scolaire actuelle est l'année scolaire 1954-1955, vous devrez admettre dans vos écoles 250 000 nouveaux élèves, c'est-à-dire un quart de million d'enfants. Inutile de vous dire que nous autres au Département nous essayons de prévoir ce développement³⁵.

Concrètement, cette projection signifie que l'on devra arrimer l'offre à la demande, soit augmenter le nombre d'écoles et d'enseignants. Elle signifie également une augmentation des dépenses, pour les Commissions scolaires, le département de l'Instruction publique et le gouvernement de la province³⁶.

Au sujet de la coordination de l'enseignement, le surintendant estime que l'intégration des sections classiques dans le secteur public complète adéquatement le cours secondaire qui comprend désormais trois divisions: une section générale (avec trois options), une section commerciale et une section classique, permettant ainsi d'atteindre, dans une large mesure, l'objectif que l'on recherchait, soit la coordination horizontale et verticale de l'ensemble du cours³⁷. Les collèges classiques ne pouvaient plus suffire à la demande depuis 1940 et l'ouverture des sections classiques dans les écoles des commissions scolaires, même si elles ne le sont qu'à titre expérimental, a reçu l'aval du sous-comité de coordination de l'enseignement qui a fait rapport en 1953.

Le surintendant tient d'ailleurs en haute estime le cours classique et la formation gréco-latine. Devant les membres de la Fédération des collèges

^{35.} Allocution devant les participants au congrès annuel de la Fédération des Commissions scolaires de la Province de Québec, Chicoutimi, 9 octobre 1954, ASN 2000, F273/D9/3, 4 et 5.

^{36.} Ibid., 5

^{37. «}Les humanités classiques et l'école secondaire publique», allocution prononcée lors de la réunion de la Fédération des collèges classiques, Trois-Rivières, 11 mai 1959, ASN 2000, F273/D8/6, 11.

classiques, il qualifie celle-ci d'incomparable et essaie de le prouver à l'aide de divers témoignages, dont celui du médiéviste Étienne Gilson. Rappelant que sa fonction l'amène à rencontrer des milliers d'éducateurs et d'administrateurs, il affirme que le cours classique «forme des hommes équilibrés, souples, capables de s'adapter à toutes les situations, à tous les problèmes, à toutes les fonctions. Leur sens de l'observation, la sûreté de leur jugement, leur tact, en font des hommes qui tranchent sur la masse³⁸.»

L'homme qui a appris à réfléchir, qui est rompu au travail d'analyse et de synthèse, qui respecte la hiérarchie des valeurs, est plus apte qu'un autre à trouver des solutions rapides et justes, ceci même dans des activités qui ne semblent avoir aucun rapport avec les matières étudiées dans le cours classique³⁹.

Il se demande ensuite si le cours classique traditionnel répond aux exigences de notre époque. Les transformations récentes des programmes notamment en sciences et mathématiques ayant selon lui entraîné une surcharge qui risque de nuire aux études gréco-latines proprement dites, il s'en remet aux dirigeants actuels du soin de prendre les décisions qui s'imposent dans les circonstances⁴⁰.

Comment peut-il concilier cette défense du cours classique et le fait que de plus en plus d'étudiants du secondaire entrent à l'Université sans être munis du baccalauréat ès arts? Le surintendant prend acte de cette réalité, mais du même souffle, il s'empresse de réclamer la sollicitude de ses auditeurs pour les étudiants du secteur public désavantagés, à son avis, par trois ans de moins d'études préparatoires que les bacheliers⁴¹.

LE COMITÉ CATHOLIQUE: UN SÉNAT EFFICACE

Si, dans le discours officiel d'Omer-Jules Desaulniers, les critiques, les progrès et les problèmes de l'éducation québécoise des années 1950 sont, dans le premier cas, rejetés, dans le second, vantés parfois démesurément et, dans le troisième, quelque peu bémolisés, d'autres éléments du « meilleur système d'enseignement au monde », tels les instituts familiaux, les écoles normales sont présentés sous un jour tout à fait favorable, voire privilégié. Le Comité catholique est de ce nombre.

^{38.} Ibid., 8.

^{39.} Id.

^{40.} Ibid., 9.

^{41.} Le surintendant cite une statistique voulant qu'en 1953 2369 étudiants universitaires n'avaient pas de bac ès arts, soit 37,8 % de l'ensemble et que, dans certaines facultés, ils étaient majoritaires. *Ibid.*, 13.

En tant que surintendant de l'Instruction publique, Desaulniers préside les réunions du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. De toute évidence, la présence de l'ensemble des évêques du Québec et d'un nombre équivalent de laïques, notaires, avocats, juges et anciens hommes politiques, l'impressionne beaucoup. En tout cas elle garantit, selon lui, la légitimité démocratique de l'institution. Dans une longue causerie qu'il prononce devant le Club Richelieu de Montréal et qu'il utilise par la suite en plusieurs versions⁴², une fois mentionnées quelques réalisations récentes, il ajoute:

Toutes ces réalisations sont dues, dans une large mesure, à l'action des dirigeants de notre enseignement, surtout du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Ce comité est un peu un sénat qui ratifie, modifie ou écarte les suggestions qui lui sont faites par divers organismes chargés par lui d'étudier telle question en particulier. Il peut être considéré comme l'organisme directeur de l'enseignement catholique dans la Province. En effet, tout ce qui touche à la pédagogie, à la morale, et à l'organisation disciplinaire relève de ses attributions. Il lui appartient par conséquent d'élaborer les programmes d'études et d'établir les règlements relatifs aux examens, aux manuels et à la formation du personnel enseignant. La présence des évêques au Comité catholique montre combien dans la Province la collaboration est complète entre l'Église et l'État⁴³.

De l'avis du surintendant, le fonctionnement du Comité catholique constitue aussi un bon exemple de démocratie en action. Il explique alors que le Comité catholique ne siège en principe que quatre fois par année, mais qu'entre-temps un travail important s'effectue dans des commissions, des sous-commissions et des sous-comités « dont font partie nos meilleurs pédagogues⁴⁴». Au niveau des sous-comités, constitués généralement de six spécialistes, le travail porte sur une matière en particulier et des projets de programmes ou de manuels. Le sous-comité fait rapport à une sous-commission composée d'une quinzaine d'éducateurs non spécialisés, laquelle fait rapport à une commission composée d'un certain nombre de membres du Comité catholique. Cette commission

situe la question dans l'ensemble de l'éducation et l'examine sous ses aspects philosophiques, social et administratif avant de formuler ses suggestions au Comité catholique. Ainsi rien n'est laissé au hasard et la moindre partie d'un

^{42. «}Notre système scolaire», causerie devant le Club Richelieu, Montréal, 15 avril 1957, ASN 2000, F273/D9/1, 15 p.

^{43.} Ibid., 12.

^{44.} Id.

de nos programmes comme le plus humble de nos manuels font l'objet d'une étude approfondie par des dizaines de nos éducateurs et de nos dirigeants les plus compétents⁴⁵.

Le discours qu'il prononce lors de la dernière session du Comité catholique, le 26 février 1964, l'amène à faire un survol des soixante-quinze ans d'activité de l'institution et à dégager ce qu'il considère comme trois faits marquants⁴⁶. Il soutient tout d'abord que «l'influence du Comité catholique s'est fait sentir davantage par son autorité morale que par ses pouvoirs juridiques véritables⁴⁷»; deuxièmement, que «toute extension de la juridiction du Comité catholique a toujours eu un succès rapide et décisif sur l'évolution du système d'enseignement du Québec⁴⁸» et, troisièmement, que «toute loi facilitant davantage la fréquentation des écoles ou le financement de l'éducation par les commissions scolaires a toujours eu pour effet des progrès sensibles et immédiats⁴⁹». La relation de cause à effets de ces «faits marquants» est toutefois loin de s'imposer.

Pour justifier la première affirmation, le surintendant déclare que, jusqu'en 1956, le Comité catholique n'avait pas juridiction sur l'enseignement secondaire, même si le nombre de classes de cet ordre augmentait et que la qualité de l'enseignement proposé s'améliorait. Ce qui est vrai, puisque la Loi de l'Instruction publique prévoyait l'existence d'un cours primaire complémentaire et d'un primaire supérieur, mais non celle d'un cours secondaire. Cependant, sur le plan de l'évolution concrète du système, le secondaire n'était fondamentalement qu'une nouvelle appellation mieux contrôlée du primaire complémentaire et du primaire supérieur.

Il affirme également que le Comité catholique n'a jamais eu de pouvoirs de coordination entre les écoles sous sa juridiction et l'enseignement privé, qu'il soit classique ou universitaire. Encore là, la chose est techniquement vraie et juridiquement exacte. Mais les évêques siégeant au Comité catholique portaient deux chapeaux, étant aussi les ultimes responsables du réseau de collèges classiques et d'universités. S'ils avaient eu la moindre volonté de coordonner l'enseignement public et l'enseignement privé, quelques démarches auprès des autorités politiques auraient

^{45.} *Ibid.*, 13. Il en arrive à la même conclusion dans une autre intervention à l'Université Laval, intitulée «Démocratie et éducation», dans le cadre d'une activité commanditée par Kellogg et organisée par la Conférence canadienne de l'éducation, ASN 2000, 273/D9/2, 2.

^{46.} Discours prononcé lors de la dernière session du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, 26 février 1964, ASN 2000, F273/D10/1, 9 p.

^{47.} Ibid., 1.

^{48.} Ibid., 2.

^{49.} Ibid., 3.

suffi pour changer la situation assez rapidement. Le blocage était ailleurs, plutôt au niveau de l'idéologie. Les décisions prises dans les années 1950 relativement à la coordination de l'enseignement n'ont jamais réglé le problème pour de bon et il faudra attendre la parution du rapport de la commission Parent et la création d'un ministère de l'Éducation pour que l'on puisse procéder à une révision en profondeur des structures, donc à une véritable coordination de l'enseignement à ses divers degrés.

La vogue des sections classiques et l'expansion prise par l'enseignement secondaire dans le système public sont pour le surintendant la preuve que toute extension de la juridiction du Comité catholique a toujours eu une influence rapide et décisive sur l'évolution du système d'enseignement québécois. En 1964, les sections classiques n'accueillaient que 10 428 étudiants, ce qui est plutôt marginal. Et la progression des effectifs du cours secondaire qui, en quinze ans, étaient passés de 43 000 à 255 000 étudiants, résultait plutôt de la conjonction de trois phénomènes: l'explosion démographique, les besoins du marché de l'emploi et la nouvelle philosophie de l'éducation. Les législations ont suivi des tendances lourdes plutôt que généré les changements.

D'après le surintendant Desaulniers, la loi de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 14 ans (1943), de même que celles assurant la gratuité des manuels et la suppression de la rétribution (1944) ont entraîné des progrès sensibles et immédiats sur la fréquentation scolaire, tandis que les deux lois pour assurer le progrès de l'éducation sous Duplessis en 1946 et 1956 « nous ont valu ces augmentations vertigineuses des traitements des instituteurs et cette multitude de constructions d'écoles qui sont venues métamorphoser le visage scolaire de la Province de Québec⁵⁰ ».

Par ailleurs, les effets des lois adoptées en 1960 (juridiction du Comité catholique sur l'enseignement secondaire, subventions au transport des écoliers, création des écoles secondaires régionales) et de celles contenues dans la Grande Charte de l'éducation, pendant les premiers mois de Paul Gérin-Lajoie au ministère de la Jeunesse, auraient favorisé, en prévoyant un nouveau mode de financement, le libre choix des parents entre les institutions indépendantes et les écoles publiques, et contribué à l'amélioration du financement des commissions scolaires⁵¹. La réalité est probablement plus prosaïque: toutes ces mesures ont plutôt corrigé ponctuellement et en catastrophe des problèmes de structures, de financement et de programmes, dans le cadre du système public existant.

^{50.} Ibid., 3.

^{51.} Ibid., 3 et 4.

Au cours de ce même bilan rétrospectif, le surintendant Desaulniers recourt à la même technique utilisée précédemment dans ses interventions publiques, la citation de statistiques, relatives à la fréquentation scolaire, au nombre d'écoles et d'enseignants, au transport scolaire, tout en soulignant la disparition graduelle des écoles de rang, la centralisation des écoles en milieu rural et urbain, de même que la liste des programmes améliorés ou transformés. Et, en guise de conclusion, il déclare:

Si l'on tient compte des limites de ses pouvoirs et des sommes affectées à l'éducation par les divers Gouvernements qui se sont succédé au cours de cette longue période [88 ans], je crois que l'on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que le Comité catholique a rempli avec succès la tâche de diriger l'instruction publique qui lui avait été confiée par la Législature, en 1875⁵².

Et après avoir remercié les membres présents et ses collaborateurs immédiats, il reconnaît qu'une «[...] époque de l'histoire de l'éducation de la Province de Québec est révolue » et souhaite à ceux qui prennent la relève «[...] de réaliser la formule idéale d'éducation vers laquelle nous tendons tous⁵³. »

L'ENSEIGNEMENT: UNE VOCATION ET UNE PROFESSION

Les écoles normales et la formation des enseignants figurent au premier plan des préoccupations du Comité catholique dans l'accomplissement de son mandat. En 1948, au moment de l'entrée en fonction d'Omer-Jules Desaulniers, le Québec comptait 42 écoles normales de filles, 3 de garçons, 15 scolasticats-écoles normales de religieux et 27 scolasticats-écoles normales de religieuses, soit 86 institutions. Des 5462 élèves qui les fréquentaient, 2644 avaient obtenu un brevet d'enseignement⁵⁴. Au nombre de

- 52. Ibid., 7.
- 53. Ibid., 8 et 9.

^{54.} Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1947-48 (Québec, Rédempti Paradis Imprimeur du Roi, 1949), xi. Sur la formation des enseignants, on pourra consulter: Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, II: 1840-1971 (Montréal, Holt, Rinehart et Winston Limitée, 1971), 314-317; Maryse Thivierge, Les institutrices laïques à l'école primaire catholique au Québec de 1900 à 1964, thèse de doctorat, Université Laval, 1981, 436 p.; Roland Piquette, Les programmes de formation des maîtres dans les écoles normales françaises de (du) Québec 1857-1970, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1973, 480 p.; Thérèse Hamel, Un siècle de formation des maîtres au Québec, 1836-1939 (Montréal, Hurtubise-HMH, 1995), 374 p.; Claude Lessard et Maurice Tardif, La profession enseignante au Québec (1945-1990). Histoire, structures, système (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1996) 2 vols.; Jeannette Létourneau, Les Écoles normales de filles au Québec (Montréal, Fides, 1981), 239 p.; M'hammed Mellouki, Savoir enseignant et idéologie réformiste. La formation des maîtres (1930-1964) (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989), 392. M'hammed Mellouki et François Melançon, Le corps enseignant du Québec

106 en 1954-1955, les Écoles normales accueillaient 5644 élèves et, en 1962, $12\,500^{55}$.

Le surintendant, qui voit dans les écoles normales des foyers de culture où se développe l'esprit de dévouement et d'abnégation⁵⁶, met la barre très haute pour le personnel enseignant et devient même lyrique lorsqu'il écrit dans l'un de ses rapports annuels:

Quelle que soit la valeur du programme et des manuels, le succès de l'éducation ne sera assuré qu'avec le concours de maîtres à la hauteur de leur tâche. Le titulaire de classe est la pierre angulaire de l'édifice scolaire; il est l'âme de l'éducation. Il doit poursuivre et parfaire ce qui a été commencé dans le milieu familial, la formation de l'école se conjuguant avec l'éducation familiale. De la compétence du maître dépend le bon fonctionnement du mécanisme scolaire. Il est un artisan qui, de matériaux divers, produit une œuvre d'art. Nous admirons cet artisan qui modèle une figure dans la glaise. Plus admirable encore est l'instituteur qui pétrit des intelligences. Dans l'éducation plus qu'ailleurs, le devoir de se surpasser incombe⁵⁷.

Pierre angulaire de l'édifice scolaire, âme de l'éducation, artisan ou artiste c'est selon, l'enseignant, qui a besoin non seulement de formation professionnelle, mais aussi de formation morale et religieuse, doit surtout et avant tout avoir la vocation. Dans un discours à l'École normale Laval, évoqué précédemment, le surintendant reprend à son compte l'argument longtemps utilisé pour justifier le dévouement et les bas salaires des instituteurs: «[...] l'enseignement est une vocation: la première après le sacerdoce. Ceux qui s'y dévouent, corps et âme, ont droit à la reconnaissance de la population⁵⁸. » Pourtant, dix ans plus tôt, dans son *Rapport annuel de* 1952-1953, il s'était montré plus terre à terre: «[...] l'un des agents les plus importants du succès de l'enseignement, sinon le plus important, est le maître. Le vieil adage "tant vaut le maître, tant vaut l'élève" reste toujours d'actualité. » Et il avait enchaîné:

de 1845 à 1992. Formation et développement (Montréal, Les Éditions Logiques 1995), 341 p.; et Andrée Dufour et Micheline Dumont, Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours (Montréal, Boréal, 2004), 205 p.

- 55. Discours pour la remise des diplômes aux finissants de l'École normale Laval, Québec, 20 octobre 1962, ASN 2000, F273/D9/3, 7.
- 56. Discours au banquet du centenaire des Écoles normales, Québec, 14 mai 1957, ASN 2000, F273/D9/3, 2.
- 57. Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1947-48 (Québec, Rédempti Paradis Imprimeur du Roi, 1949), xi.
- 58. Discours pour la remise des diplômes à l'École normale Laval, Québec, 20 octobre 1962, ASN 2000, F273/D9/3, 9.

Pour être à la hauteur de sa tâche, l'instituteur et l'institutrice de notre temps doivent posséder, en plus d'une solide formation intellectuelle et morale, une connaissance approfondie de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Des notions justes sur la transformation de la société et l'évolution des idées leur sont également nécessaires. La valeur personnelle est en outre très importante, car il est reconnu que le maître influence plus ses élèves par ce qu'il est que par ce qu'il dit⁵⁹.

Dans le même document, le surintendant rappelait que le nouveau programme des écoles normales préparé par des spécialistes mettait l'accent sur la formation professionnelle et tenait compte des données les plus récentes de la pédagogie et des besoins particuliers de notre milieu. Le nouveau programme comprenait l'ajout d'une année de scolarité au niveau des études et était complété par une nouvelle politique de prêts – bourses pour les élèves des écoles normales, les montants variant entre 50\$ et 200\$ par année⁶⁰. Trois ans plus tard, ces réformes effectuées dans le secteur des écoles normales l'incitaient à bémoliser le problème récurrent des enseignants sans brevet officiel:

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec fierté que nos écoles normales ne le cèdent en rien à celles des autres provinces et des autres pays. En vertu de la loi scolaire, les membres des congrégations religieuses instituées pour fins d'enseignement, de même que les prêtres et les membres du culte, peuvent enseigner dans les écoles publiques sans être munis d'un diplôme officiel. Je suis heureux de proclamer à leur louange que plus de 85 % d'entre eux possèdent un brevet d'enseignement sans cependant y être légalement tenus. Du côté des laïcs, il y avait en 1945, 1381 instituteurs et institutrices sur 19 380 n'ayant pas qualité pour enseigner, et en 1956-57, 2869 sur 33 717. Toutefois, plusieurs centaines d'instituteurs, quoique ne possédant pas les qualités requises au sens de la loi, détiennent des titres universitaires ou des certificats d'études supérieurs à la 11° année⁶¹.

Pendant ses quinze ans de surintendance, le commandeur Desaulniers réclamera, au moins à deux reprises, l'élaboration d'une pédagogie canadienne-française⁶². Pour lui, cela consiste en une «pédagogie moderne,

^{59.} Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1952-1953 (Québec, Rédempti Paradis Imprimeur de la Reine, 1954), x.

^{60.} Ibid., xi.

^{61.} Discours au banquet du centenaire des écoles normales, 14 mai 1957, ASN 2000, F273/

^{62.} Allocution pour le centenaire de l'École normale Laval, Québec, mars 1957, ASN 2000, F273/D9/4, 4 et 5; Allocution à l'occasion de la réception d'un doctorat *honoris causa* en pédagogie, Université de Sherbrooke, le 16 octobre 1957, ASN 2000, F273/D8/6, 4.

sans doute, c'est-à-dire basée sur les plus récentes découvertes des sciences humaines, mais pédagogie adaptée à notre culture et à nos traditions⁶³ ». À Sherbrooke, il met en garde les éducateurs contre les théories pédagogiques de John Dewey sur l'école active et l'apprentissage par projets (*learning by doing*)⁶⁴. Les théories de Dewey ne laissent pas de lui être suspectes. La raison en est que «[...] sous le couvert de la démocratie, qu'il considère comme le souverain bien en éducation, sa philosophie est franchement matérialiste, utilitaire, même amorale, et se traduit le plus souvent par des exposés confus qui répugnent à notre génie latin⁶⁵ ».

Je vois un grave péril pour nos jeunes éducateurs, qui n'ont pas encore acquis une solide culture générale, de s'abreuver à de telles sources. J'y vois d'abord un danger pour les idées qu'ils propageront dans leur milieu respectif et qui, par leur nouveauté, ne manqueront pas de faire de nombreux prosélytes. Je vois aussi une menace à la pureté de notre langue dans la fréquentation d'un auteur dont les écrits sont le plus souvent imprécis, par surcroît mal traduits, et répugnent à notre désir bien français de clarté⁶⁶.

L'ÉDUCATION DES FILLES, FUTURES ÉPOUSES, MÈRES ET FEMMES AU FOYER

Tout comme les écoles normales, l'enseignement ménager occupe également une place de choix dans le mandat privilégié par le Comité catholique. Desaulniers ne manque pas de rappeler d'ailleurs que cet enseignement qui, « dans ses cadres actuels, fait l'admiration de tous ceux qui considèrent la famille comme le fondement de la société » et qui «[…] est tout orienté vers l'exaltation de la vie familiale⁶⁷ » comptait, en 1937,

- 63. Allocution, Université de Sherbrooke, 16 octobre 1957, Id.
- 64. Sur John Dewey, voir Clermont Gauthier et Maurice Tardif, dir., *La pédagogie. Théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours* (Montréal, Gaëtan Morin éditeur), 398, deuxième édition; chapitre de Clermont Gauthier sur la pédagogie nouvelle, 139-154.
 - 65. Allocution, Université de Sherbrooke, 16 octobre 1957, 3.
 - 66 Ibid 3 A
- 67. Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1947-48 (Québec, Rédempti Paradis, Imprimeur du Roi, 1949), xiii. Voir également Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1958-59 (Québec, Rédempti Paradis, Imprimeur du Roi, 1960), xiii. Sur les écoles ménagères et les instituts familiaux, voir Nicole Thivierge, Écoles ménagères et instituts familiaux: un modèle féminin traditionnel (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990), 428; également, Écoles de bonheur, court métrage de Fernand Rivard, 1954; Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, dir., Maîtresses de maison, maîtresses d'écoles. Femmes, familles et éducation dans l'histoire du Québec (Montréal, Boréal, 1983), 415; Jean-Pierre Charland, Histoire de l'éducation au Québec. De l'ombre du clocher à l'économie du savoir (Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 2005), 94-95; Collectif Clio (Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne, Jennifer Stoddardt), L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles (Montréal, Quinze, 1982), 519. Anonyme, Les Instituts familiaux du Québec (Québec, Département de l'instruction publique 1962), 100; Albert

16 écoles ménagères régionales. Quinze ans plus tard, les écoles ménagères avaient changé de nom pour devenir des «instituts familiaux» et elles étaient au nombre de 43. En 1937, elles ne recevaient que 225 élèves, quinze ans plus tard les inscriptions totalisaient 2570⁶⁸. Dans l'optique du surintendant Desaulniers, elles étaient beaucoup plus que des écoles techniques féminines:

Il y a quinze ans, nos écoles ménagères étaient, dans l'ensemble, des institutions d'éducation féminine où les jeunes filles recevaient, en plus de la culture générale, un entraînement pratique aux travaux domestiques, mais auquel on n'avait pas encore pensé d'insuffler l'âme qui les caractérise aujourd'hui. Mgr [Albert] Tessier a vite compris que les écoles ménagères ne doivent pas se limiter à jouer le rôle d'écoles féminines techniques. Ce serait trop peu. Elles doivent être et sont réellement, grâce au souffle que leur a communiqué celui que nous fêtons aujourd'hui, des sanctuaires où se préparent à remplir dignement leur rôle de femmes, d'épouses et de mères, les jeunes filles qui les fréquentent. Et dans ce but, elles cultivent leur esprit par les disciplines intellectuelles; elles acquièrent ces belles manières caractéristiques à la race française; elles apprennent à manier l'aiguille et à composer de succulents menus. Mais cela, non pas comme une fin, mais seulement comme moyen d'entretenir au foyer la lumière de l'affection, la chaude atmosphère et la cohésion familiale. Nos écoles ménagères ont trouvé une âme qui vivifiera nos fovers de demain69.

Le surintendant, qui véhicule des stéréotypes partagés par une partie de la classe bourgeoise et cléricale, justifie l'existence de ces « sanctuaires » féminins, en invoquant la différence de nature entre l'homme et la femme, le fait que, d'après les statistiques, près de 80 % des femmes contractent mariage et deviennent maîtresses de maison et que les carrières féminines sont généralement de courte durée. Pour illustrer son premier argument, il propose un collage de citations empruntées à Alexis Carrel et à Pierre

Tessier, Omer-Jules Desaulniers, Paul-H. Carignan, Monique Bruneau et Jules-A Noël, *Les Instituts familiaux du Québec* (Québec, DIP, s.d.) 46.

68. Hommage à Albert Tessier pour ses quinze ans comme visiteur des écoles ménagères, 7 mars 1953, ASN 2000, F273/D9/2, 2. Voir également, allocution « Belles choses que je pourrais dire sur les instituts familiaux », 9 juin 1956, ASN 2000, F273/D9/2, 4 p., et Allocution devant l'Association des Instituts familiaux ,9 février 1957, ASN 2000, F273/D9/3, 12 p. En 1958-1959, on dénombrait 82 écoles moyennes familiales et 44 instituts familiaux où l'inscription totale n'était que 3177 élèves, à laquelle le surintendant Desaulniers ajoute 25 960 personnes qui fréquentent à temps partiel l'enseignement postscolaire. Voir *Rapport du surintendant de l'Instruction publique* 1958-1959 (Québec, Province de Québec, 1960), xiii.

69. Hommage à Albert Tessier pour ses quinze ans comme visiteur des écoles ménagères, 7 mars 1953, ASN 2000, 273/D9/1, 2.

Dufoyer⁷⁰: «[...] si l'homme et la femme sont différents l'un de l'autre, (ils) sont complémentaires. Les « activités [de la femme] ne sont pas moins élevées que celles des hommes, mais d'un caractère différent ». Et « leurs psychologies restent fondamentalement différenciées jusqu'à l'extrême vieillesse⁷¹ ».

Non seulement les rôles de la femme et de l'homme sont-ils complémentaires, ajoute le surintendant, mais encore «[...] vouloir préparer [la femme] à mener une vie d'homme et lui faire compétition dans son domaine propre, serait agir contre la nature⁷²». «La science moderne proclame de plus en plus ces vérités en nous apprenant que non seulement la constitution physique et psychologique de la femme et de l'homme diffèrent [*sic*], mais que leurs cellules, leurs humeurs, leur sang même portent l'empreinte anatomique et chimique de leur sexe⁷³.» Se fondant encore sur l'opinion de Carrel, il n'hésite pas à affirmer: «Dans les circonstances, vouloir donner la même formation à la jeune fille et au jeune homme, c'est tenter de faire dévier le but du Créateur. C'est, nous dit Carrel, une conception surannée; une survivance de l'ère préscientifique de l'histoire de l'humanité⁷⁴.»

D'après lui, la pédagogie à la base du nouveau programme d'études élémentaire respecte ces aspirations diverses lorsqu'elle demande de tenir compte des différences individuelles. Et il poursuit:

70. Médecin et biologiste, prix Nobel de médecine en 1912 et auteur d'un best-seller publié en 1936, L'homme, cet inconnu, Alexis Carrel est né en 1873 et décédé en 1944. Dans les années 1990 et au début de 2000, les positions de Carrel, à qui on a reproché son eugénisme et son flirt avec les nazis, ont suscité une polémique qui a entraîné la « débaptisation » de la faculté de médecine de l'Université de Lyon et de plusieurs rues dans différentes villes françaises. De nationalité belge, Dufoyer, a écrit plusieurs livres sur la psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Dans sa causerie à l'Université Laval, du 9 février 1957, devant l'Association des Instituts familiaux (voir note 75), le surintendant Desaulniers cite à peu près les mêmes autorités et s'emploie également à démontrer que les positions contenues dans certaines allocutions du pape Pie XII sur le rôle de la femme dans la société rejoignent les idées qu'il défend. Les citations de Carrel font référence spécifiquement à son livre, Réflexions sur la conduite de la vie, 4s. Le surintendant cite également le psychologue américain Robert Coughlan (7, 8) et finit par émettre des doutes sur la nécessité d'enseigner les sciences abstraites, les hautes mathématiques et certaines disciplines hautement spécialisées à la masse « de nos femmes ». « Je ne suis pas opposé, loin de là, à l'étude du grec et du latin pour un certain nombre de nos jeunes filles. Mais je trouve que l'on va trop loin, lorsque l'on veut imposer à toutes, ou du moins à la grande majorité, l'étude de ces disciplines de l'esprit »,

^{71.} Allocution pour les quinze ans d'Albert Tessier comme visiteur en chef des écoles ménagères, 7 mars 1953, ASN 2000, F273/D9/2, 3.

^{72.} Id.

^{73.} Id.

^{74.} Ibid., 4.

Si, dans l'éducation, il ne faut pas perdre de vue les différences entre individus, à plus forte raison doit-on tenir compte des différences fondamentales entre les deux sexes. Pour former une femme, il ne suffit donc plus de lui apprendre à confectionner ou à repriser des vêtements et à préparer de bons repas. Beaucoup d'hommes peuvent le faire avec autant d'habileté. Mais il s'agit de faire épanouir son âme féminine, de l'entraîner à exécuter ses travaux en leur imprimant le cachet de sa personnalité féminine, en les spiritualisant, en les vivifiant de son âme faite pour aimer, se dévouer et répandre la joie autour d'elle⁷⁵.

À l'occasion d'une autre intervention devant les représentants des instituts familiaux, le surintendant soutient que, parmi toutes les écoles qui s'adressent aux femmes, les instituts familiaux seront celles qui influenceront l'avenir du peuple «parce que la formation que l'on y donne n'a pas tant pour but la préparation immédiate à une carrière souvent éphémère, mais la préparation à toute la vie normale de la femme⁷⁶». D'après lui, la durée de la carrière d'une femme est courte. Il donne comme exemple la carrière des institutrices qui ne dépasse pas six ans. En admettant que les progrès de l'hygiène et de la science médicale ont fait grimper la durée moyenne de vie de 60 à 65 ans, il importe donc beaucoup plus de «préparer les femmes de demain à leur vie active, qui durera encore de 40 à 50 ans, plutôt qu'à une carrière qui, en moyenne, ne dépassera pas 7 ou 8 ans⁷⁷».

Ce jugement sur la brièveté des carrières féminines est basé, en partie, sur les statistiques officielles du dernier recensement fédéral, voulant que

[...] près de 80 % des femmes contractent mariage et, par conséquent, deviennent des maîtresses de maison. Comme c'est le devoir de l'État et des éducateurs, poursuit-il, de travailler d'abord pour la masse de la population, vous voyez tout de suite la grandeur et l'importance du rôle joué par nos Instituts familiaux, qui visent à former avant tout des femmes dans toute l'acception du terme, des épouses et des mères. C'est le cas de dire, nos Instituts familiaux ne prennent pas l'accessoire pour l'essentiel, et ne se laissent pas induire à considérer comme permanent ce qui n'est que passager⁷⁸.

De toute façon, le réseau des instituts familiaux a occupé une place somme toute marginale dans l'ensemble des différents réseaux éducatifs québécois. Dans la conclusion de son étude sur l'enseignement ménagerfamilial, Nicole Thivierge estime que les statistiques montrent «avec assez

^{75.} Id.

^{76.} Allocution «Belles choses que je pourrais dire sur les instituts familiaux», 9 juin 1956, ASN 2000, F273/D9/2, 2.

^{77.} Id.

^{78.} Ibid., 2 et 3.

de justesse que la publicité faite autour du mouvement [des instituts familiaux] donne une fausse impression de son importance⁷⁹». Pour sa part, la Commission Parent estimera, dans son Rapport, que la filière des instituts familiaux était trop étroite et elle recommandera tout simplement de l'intégrer à l'enseignement secondaire polyvalent⁸⁰.

CONCLUSION

Chez le dernier surintendant de l'Instruction publique, Omer-Jules Desaulniers, l'idéologie en matière d'éducation est basée sur la conception chrétienne de l'éducation qui privilégie le rôle des parents et de l'Église et la formation totale de l'enfant, mais où, en fait, la formation intellectuelle et la socialisation sont subordonnées à la formation morale et religieuse. Elle s'appuie sur trois arguments principaux: le modèle fourni par la doctrine catholique, le témoignage de l'autorité pontificale et, en troisième lieu, le fait qu'au Canada français tout système éducatif doit être conforme à la mentalité, à l'histoire et aux aspirations d'une population à la fois catholique et française. En plus d'être triomphante et triomphaliste, le premier intéressé considérant que le système éducatif québécois est idéal, parfait, voire le meilleur au monde, cette idéologie ne souffre d'aucune contestation.

Dans son ensemble on peut dire également que le discours idéologique porté par Desaulniers ne voit pas d'un très bon œil l'environnement anglosaxon et américain, toujours perçu comme menaçant. Il fait voir le système scolaire québécois comme largement démocratique en évoquant la représentativité des élites civiles et religieuses, hypostasie les humanités grécolatines, montre peu d'enthousiasme pour l'éducation complète des filles, présente de la condition féminine une vision étriquée qui cantonne la très grande majorité des femmes dans le rôle d'épouse, de mère et de femme au foyer, et se montre réticent par rapport à la pédagogie nouvelle. Tout en reconnaissant que le monde change et évolue, mais s'appuyant simultanément sur une histoire presque séculaire et sur la tradition, interprétées du reste à la lumière du discours nationaliste et providentialiste de l'abbé Groulx relayé par Gérard Filteau, la vision du monde de Desaulniers soutient que l'enfant ne change pas et qu'en éducation il existe des valeurs et des méthodes éternelles qu'il faut respecter et préserver.

^{79.} Nicole Thivierge, *Histoire de l'enseignement ménager-familial au Québec*, 1882-1970 (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982), 309.

^{80.} Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec (Québec, Gouvernement du Québec, 1964), III: 178s, 188-189 et 238-239.

Face à l'explosion des effectifs scolaires, dont il est incapable d'évaluer toutes les conséquences, et aux remises en question du système d'éducation québécois, dont il ne semble pas en mesure de déterminer l'envergure et les enjeux, en porte-à-faux par rapport à la nouvelle philosophie de l'éducation centrée sur l'individualité de l'enfant et qui voit dans celle-ci un outil de progrès économique, technologique et social, en même temps qu'un droit démocratique des individus, Desaulniers se trouve peu outillé et surtout peu inspiré pour trouver des solutions globales aux défis qui s'annonçaient et qui étaient déjà en gestation depuis plusieurs décennies.

Face à ces défis, le bref passage au pouvoir des libéraux entre 1939 et 1944 avait représenté une certaine rupture avec l'idéologie véhiculée par l'Église et reprise par Desaulniers ensuite, indiquant par le fait même que la vision catholique de l'éducation, traditionaliste et conservatrice, était loin d'être généralisée. Bref, cette rupture avait montré qu'une autre approche était possible, moins doctrinaire et plus pratique, réformiste «managériale» ou pédagogique qui débouchait sur d'autres solutions. Non seulement ces solutions étaient-elles souhaitables, mais, parce qu'elles étaient marquées au coin de l'interventionnisme de l'État, elles étaient réalisables sur le plan financier, philosophique et structurel. C'est dans cette optique qu'il faut interpréter les différentes mesures prises par le surintendant Victor Doré fortement épaulé par Hector Perrier et le premier ministre Godbout, en particulier la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 14 ans, qui a fini par recevoir l'aval du Comité catholique.

Parce qu'il se considère comme la courroie de transmission des décisions des membres du Comité catholique, et parce qu'il conçoit son rôle comme celui d'un exécutant, au service d'un gouvernement préoccupé presque uniquement par le financement de l'éducation et la construction d'écoles, le surintendant Desaulniers s'est privé du pouvoir d'initiative attaché à son poste que certains de ses prédécesseurs (Gédéon Ouimet et Victor Doré, par exemple) ont su utiliser avec entêtement, adresse et subtilité, dans le cadre du «concordat» implicite passé en 1875 entre le pouvoir politique et l'Église catholique. Il est vrai qu'il n'avait ni la préparation intellectuelle ni l'étoffe d'un réformateur.

Duplessis étant mort⁸¹, le Parti libéral ayant repris le pouvoir avec un programme de changement et la Commission Parent ayant puissamment

^{81.} Dans l'allocution qu'il prononce à la réunion du Comité catholique du 23 septembre 1959, au cours de laquelle on accueille le nouveau premier ministre Paul Sauvé et on rend hommage au défunt, le cardinal Paul-Émile Léger aura cette phrase plutôt surprenante: « Tous les membres de ce Comité se sont joints à vous [Paul Sauvé] pour pleurer le Chef de la province, inopinément démis de ses fonctions par le Seigneur lui-même ». *Procès-verbaux du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique*, 23 septembre 1959, 7.

contribué à baliser l'avenir immédiat, «le meilleur système d'éducation au monde » a été transformé en quelques années, entraînant du même coup le recul de l'idéologie éducative catholique et son remplacement par une idéologie plus ouverte, plus pragmatique, plus démocratique et plus en accord avec l'évolution récente de la société québécoise et de la société canadienne.

Cette nouvelle vision de l'éducation reconnaissait le rôle primordial de l'État en matière d'éducation publique mais, en même temps, conservait une place légitime à l'idéologie catholique, qu'elle essayait toutefois de cantonner dans les limites de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il faudra attendre l'amendement de l'article 93 (1997), la création de commissions scolaires linguistiques (1998), l'abolition des structures confessionnelles (2000), la décision du gouvernement du Québec en 2005 de ne plus avoir recours aux clauses dérogatoires prévues dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et, finalement, l'adoption du projet de loi 95 au cours de la même année pour que la confessionnalité juridique de l'ensemble du système scolaire québécois soit chose du passé⁸². Cette abolition est entrée en vigueur en 2008.

^{82.} Voir Christine Cadrin-Pelletier, «L'éducation à la diversité religieuse dans le système scolaire québécois. Modifications systémiques et enjeux culturels entre majorité et minorité religieuses», dans Solange Legendre, dir., *La religion dans la sphère publique* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005), 92-114.